



JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE
ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE
DE CHAMPAGNE ARDENNE

LE CHAT NOIR

Numéro 16, Nouvelle série

0,75 €

Été 2007

La vérification de l'intégration républicaine par le maire : l'exemple de Reims

L'entrée et le séjour des étrangers en France sont régis par un texte appelé CESEDA (Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile), anciennement connu sous l'appellation Ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945. Ce sont les nombreuses lois votées ces dernières années qui ont modifiée cette ordonnance, en lui adjoignant les lois relatives au droit d'asile. Il existe 2 textes de ce code: un législatif (les lois votées, les articles commencent toujours par L) et l'autre réglementaire (les décrets d'application, les articles commencent toujours par R).

Les conditions d'obtention d'une carte de résident

L'étranger qui désire s'installer pour plus de 3 mois en France doit être en possession d'un titre de séjour. Ces titres sont nombreux et peuvent autoriser ou non à travailler. Dans un premier temps, ces titres ont

une durée d'un an et sont, du moins pour ceux qui permettent de travailler de façon permanente, renouvelée chaque année, sauf s'il y a eu trouble à l'ordre public ou si la personne se retrouve sans ressources suffisantes de son fait. Au bout de 5 ans, l'étranger pouvait obtenir une carte de résident valable 10 ans, reconduite de plein droit (sauf toujours s'il y a eu trouble à l'ordre public) et était délivrée de toute façon de plein droit au bout de 10 titres de 1 an.

Depuis la dernière loi qui a modifié le CESEDA, l'obtention et le renouvellement d'une carte de résident valable 10 ans n'ont plus de caractère automatique.

«Lorsque des dispositions législatives du présent code le prévoient, la délivrance d'une première carte de résident est subordonnée à l'intégration républicaine de l'étranger dans la société française, appréciée en particulier au regard de son engagement personnel à respecter les principes qui régissent la République française,

du respect effectif de ces principes et de sa connaissance suffisante de la langue française dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat.

Pour l'appréciation de la condition d'intégration, l'autorité administrative tient compte de la souscription et du respect, par l'étranger, de l'engagement défini à l'article L.311-9 et saisit pour avis le maire de la commune dans laquelle il réside. Cet avis est réputé favorable à l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la saisine du maire par l'autorité administrative.

Les étrangers âgés de plus de soixante-cinq ans ne sont pas soumis à la condition relative à la connaissance de



Dans ce numéro :

Suite enquête INSERM	3
Social	5
Charity Buisseness ii	8
Laissons-les grandir ici	9
Loin du Fouquet's	10
Camping libertaire	11

Abonnez vous.

ABONNEMENT SIMPLE:

1 x 10 numéros : 6,10 €

1 x 20 numéros : 12,20 €

ABONNEMENT GROUPE:

Pour 2 x 10 numéros : 11,45 €

Pour 3 x 10 numéros : 16,00 €

5,35 € de plus par numéro supplémentaire.

Chèques à l'ordre de:

"La Galère - Le Chat Noir"

c/o EGREGORE

BP 1213

51058 Reims cedex

Supplément à Courant alternatif,
n° 171, juin 2007

Com. Par. : 0610 G 86750

Pour les seules obligations légales

Dir. Publication : Nathalie Federico

Imprimé par nos soins

Correspondance : Egrégore

BP 1213, 51058 Reims cedex

ISSN : 1951-1701

la langue française.» (1)

De plus, l'étranger doit justifier (2)

- qu'il réside légalement et de manière ininterrompue en France depuis au moins cinq ans, sous couvert de l'une des cartes de séjour mentionnées à l'article L. 314-8,
- des raisons pour lesquelles il entend s'établir durablement en France, notamment au regard des conditions de son activité professionnelle et de ses moyens d'existence,
- qu'il dispose de ressources propres, stables et régulières, suffisant à son entretien, indépendamment des prestations et des allocations mentionnées au deuxième alinéa de l'article L. 314-8, appréciées sur la période des cinq années précédant sa demande, par référence au montant du salaire minimum de croissance
- qu'il dispose d'un logement approprié
- qu'il bénéficie d'une assurance maladie.

Elle n'est délivrée de plein droit qu'à *«l'étranger qui remplit les conditions d'acquisition de la nationalité française prévues à l'article-7 du code civil.»* (3)

Du rôle du maire dans la vérification de l'intégration républicaine dans la demande d'un premier titre de séjour de longue durée

Lorsque l'étranger demande à bénéficier d'une carte de résident, la Préfecture saisit le Maire de la commune de résidence pour un avis sur l'intégration républicaine et celui-ci a moins de 2 mois pour répondre. A Reims, le maire a délégué à un de ses adjoints. Pour ce faire, un questionnaire émanant de l'administration générale, service des formalités administratives, est envoyé au demandeur (et ce depuis peu).

Ce questionnaire commence par l'état civil du demandeur, puis par une question pour savoir si un contrat d'accueil et d'intégration a été signé et si oui à quelle date? (sachant que ce contrat est

tout récent et que le demandeur doit résider en France depuis au moins 5 ans...).

On passe à une série de question sur l'apprentissage de la langue française où est demandée la composition de la famille, si les enfants sont scolarisés... Il est demandé de se positionner sur une échelle de 1 à 5 sur la maîtrise de la langue française à l'écrit, à l'oral et à la lecture (sans préciser à quoi correspond le barème) et enfin de savoir s'il prend des cours de français et auprès de qui.

Puis une série de question sur l'exercice de l'activité professionnelle qui commence par une question sur les études poursuivies, puis une description du métier et enfin si l'activité est à temps plein ou a temps partiel.

Puis à une autre série de questions sur la scolarité des enfants qui commence par le nombre et l'âge, le lieu de scolarisation, s'ils pratiquent ou non une activité sportive ou culturelle hors du temps scolaire pour se terminer par «Jusqu'à quel âge l'école est-elle obligatoire en France?» (sachant que ce n'est la scolarisation qui est obligatoire, mais l'inscription)

Puis une série de question sur sa participation ou celle de son conjoint (activité culturelle ou sportive, membre ou non d'une association avec les objectifs de celle-ci, locataire ou non et si oui, membre ou non d'un collectif de locataires). Et, cerise sur le gâteau, il est demandé ce qu'il pense du vote des étrangers aux élections (locales bien sûr) et s'il accepterait (ou son conjoint) de siéger au sein des conseil de quartier (les membres étant nommés par le maire).

On vient ensuite à la connaissance des principes républicains et des institutions. Les premières questions concernent les devises, l'hymne national, les couleurs du drapeau et la monnaie utilisée en France (faut-il répondre oui ou non ou par exemple «Travail, famille, patrie» le «franc» ?). Puis viennent une série de 5 questions assez ambiguës dont on devine à quel type de population elle s'adresse et la, on va vous les citer:

- Les femmes et les hommes sont-ils égaux et ont-ils les mêmes droits?
- Une femme a-t-elle le droit de travailler sans l'autorisation de son mari? (celle ou celui qui nous donne la date où ce principe a été mis en place gagne un abonnement au Chat Noir)
- Le père exerce-t-il seul l'autorité parentale sur les enfants?
- En votre qualité d'étranger, devez-vous obéir aux lois françaises
- La polygamie est-elle autorisée en France?

Et pour terminer cette série, 2 questions sur la France et l'Union Européenne et une sur l'actualité (Paris a-t-il été retenu pour les JO de 2012).

Et pour clore le tout, une question sur son avenir en France et celui de ses enfants, ainsi que les projets qu'il aimerait réaliser en France (si vous répondez la révolution, vous avez perdu!)

De 2 choses l'une: où l'étranger répond seul et correctement à toutes les questions et il mérite la nationalité française tout de suite; où il se fait aider pour obtenir son carte de résident et se sentir un peu moins précarisé (et on n'est pas sûr que celui et celle qui l'aide sache répondre à toutes les questions). De toute façon, cela sert à fichier encore un peu plus. Avec le maire une fois de plus comme pivot de ce fichage (sachant qu'en plus du questionnaire doivent être remises toutes les pièces prévues dans l'article R. 314-1-1 du CESEDA)

- (1) Article L314-2 du CESEDA introduit par la loi n° 2006-911 du 24 juillet 2006 art. 7 parue au Journal Officiel du 25 juillet 2006.
- (2) Article R. 314-1-1, Décret n° 2007-373 du 21 mars 2007 pris pour l'application de la loi n° 2006-911 du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration et modifiant le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile NOR: INTD0700064D JO du 21 mars 2007
- (3) Article L314-12 du CESEDA

Doctor Gorwood & Mister Türk : la CNIL a-t-elle autorisé le fichage ADN des lycéens fumeurs de joints ?

Le Net est décidément peu étanche : révélée fin mars par le chat noir, une étude menée sur des lycéens de la région Champagne-Ardenne suscite des inquiétudes qui ne peuvent qu'être avivées par les croyances génétiques et les penchants quelque peu sécuritaires de Nicolas Sarkozy...

L'information a été reprise par unisavecbove.org, Indy Toulouse, garde-à-vue.com, bellacio, e-torpedo, et le collectif souriez, qui fournit des sources et des documents permettant raisonnablement d'écarter l'hypothèse d'une rumeur.

L'étude, menée sur des lycéens majeurs, implique plusieurs acteurs: l'ORS Champagne-Ardenne, l'INSERM, et sans doute plus précisément son unité 675, des IUT et lycées, dont le Lycée Jean Jaurès de Reims, ainsi que la CNIL et le rectorat si l'on en croit le document du 22 mars 2007 fourni sur le site de souriez, et signé par le proviseur du lycée Jean Jaurès, qui affirme: *"L'INSERM en relation avec l'observatoire régional de la santé mène une enquête sur la consommation des substances psychoactives chez les étudiants uniquement majeurs. M. recteur nous demande instamment de favoriser cette enquête dont l'intérêt est incontestable et qui doit impérativement avoir lieu en mars. Cette enquête consistera pour chaque étudiant majeur à compléter un questionnaire (durée 50 minutes) et à effectuer un prélèvement de cellules ADN grâce à un écouvillon buccal. Le procédé utilisé garantit l'anonymat absolu et l'ensemble de ce dispositif a fait l'objet d'une autorisation des autorités requises tant au niveau des instances de la recherche que de la CNIL."*

Ce document est-il authentique? Difficile de le dire. Cela étant, le compte rendu de la réunion du Conseil d'administration du

Lycée Jean Jaurès du 12 avril 2007 indique: *"Le proviseur est interpellé à propos d'une enquête INSERM sur la consommation de substances psychoactives chez les jeunes qui a concerné l'ensemble des élèves majeurs des classes postbac et les IUT de l'académie avec proposition de prélèvement d'ADN. Cette enquête, diligentée par l'Observatoire régional de la santé, avec l'accord de la CNIL et du rectorat, a suscité des protestations, sur le fond et sur les conditions de mise en oeuvre. Elle n'a pas été admistrée au lycée Jean Jaurès."* Le 18 mai, ni la CNIL, ni l'ORS ni l'Unité 675 n'étaient joignables. Le collectif Souriez avait en revanche contacté la CNIL le 2 avril: une juriste avait alors répondu que selon elle jamais la CNIL n'aurait autorisé une telle étude. Des vérifications devaient être faites, et la CNIL devait recontacter le collectif dès le lendemain. Ce qui ne fut pas fait. La CNIL a deux défauts: son manque de moyens, et son goût de la cachotterie.

Sur la forme, cette affaire ne brille pas par la transparence: difficile de retrouver la moindre trace de cette enquête sur les sites institutionnels. Le chat noir dénonce pour sa part une communication intervenue au dernier moment: *"Les profs, concernés par leur heure de cours supprimée, ont été prévenus la veille avec pour simple information qu'il s'agissait d'une enquête de l'INSERM faite en accord avec le rectorat. Les élèves n'ont découvert l'existence de cette enquête qu'au moment de s'asseoir en cours."*

Premier problème: ce type d'enquête, impliquant des prélèvements d'ADN,

tombe-t-il sous le coup de la Loi Huriet? (Sinon: il faut sérieusement songer à l'upgrader.) A-t-on réellement fourni aux lycéens des informations leur permettant d'accorder leur consentement "éclairé"? Ce témoignage permet d'en douter: *"Je suis à l'origine de ce texte. Je n'y connais rien en biologie/génétique. Y aurait-il quelqu'un pour m'informer sur les modifications de nos gènes, en l'espace de trois ans!"*... Quelle information a donc été donnée, pour que certains en arrivent à craindre que leurs gènes puissent "se modifier"?

Sur le fond: La lettre d'information sur cette enquête "SAGE" informe les sujets qu'ils peuvent à tout moment contacter l'investigateur principal, le Pr Philip Gorwood, pour demander la destruction des enveloppes contenant leurs coordonnées personnelles, ce qui mène directement au site de l'unité Inserm 675, dirigée par P.Gorwood, et qui décrit son projet scientifique: *"Le laboratoire axe son travail sur la recherche de facteurs prédictifs et/ou de vulnérabilité aux comportements addictifs. Les addictions s'établissent au sens large, en incluant la dépendance à l'alcool essentiellement, mais aussi au cannabis, à l'héroïne et aux autres substances ayant un potentiel de dépendance. De plus, les «sans drogue», tel le jeu pathologique et certaines dimensions de différents troubles du comportement alimentaire (anorexie mentale), font aussi partie des pathologies étudiées. Les approches utilisées sont triples, comme cela apparaît dans l'intitulé de notre unité.", l'intitulé étant explicite: "Analyse phénotypique, développementale et génétique des comportements addictifs"*

Inserm

Observatoire régional de la santé

Enquête SAGE : Lettre d'information

Nous vous proposons de participer à une enquête sur votre mode de vie et sur l'impact de vos consommations, notamment dans votre quotidien, dans le but d'étudier l'interaction entre facteurs environnementaux et facteurs génétiques.

Pour ce faire, on vous demandera un questionnaire (environ 10 minutes à remplir) et un recueil de cellules de la bouche (par un simple brossage) qui servira aux analyses génétiques.

Ces informations sont recueillies de manière ANONYME (il n'y a pas de lien entre les questionnaires et les prélèvements). Les données de votre enquête n'ont aucun lien avec votre dossier médical et ne sont pas destinées à être utilisées pour évaluer votre état de santé.

L'objectif de l'enquête est de mieux comprendre les liens entre votre situation sociale, familiale et scolaire, vos habitudes de consommation, vos antécédents familiaux, votre mode d'alimentation, votre consommation d'alcool et de drogues.

Le prélèvement par écouvillon se fait soi-même (à l'aide d'un brossage) et permet l'obtention d'ADN (qui sert à l'analyse génétique).

La recherche porte sur l'interaction entre les facteurs environnementaux et génétiques, c'est-à-dire qu'il s'agit d'étudier comment les habitudes de consommation interagissent avec les facteurs génétiques.

Il s'agit de mieux comprendre les liens entre votre situation sociale, familiale et scolaire, vos habitudes de consommation, vos antécédents familiaux, votre mode d'alimentation, votre consommation d'alcool et de drogues.

Le projet de recherche est financé par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Le projet de recherche est financé par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Le projet de recherche est financé par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Le projet de recherche est financé par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Le projet de recherche est financé par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Le projet de recherche est financé par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Le projet de recherche est financé par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Le projet de recherche est financé par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Le projet de recherche est financé par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Le projet de recherche est financé par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Le projet de recherche est financé par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Le projet de recherche est financé par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Le projet de recherche est financé par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Le projet de recherche est financé par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Le projet de recherche est financé par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Le projet de recherche est financé par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

Cela avait d'ailleurs d'autant plus d'importance, que face à la réaction de la société civile et au scandale soulevé par le rapport Benisti, Nicolas Sarkozy avait prudemment cédé, et amputé le projet de loi pour la prévention de la délinquance de son volet santé mentale: il est vrai qu'en période électorale, il valait mieux éviter des réactions comme celle de Jean-Marc Ayrault, qui dénonçait une *"imprégnation idéologique digne de la scientologie"*.

Ce qui est inquiétant, au minimum, c'est l'utilisation politique des rapports Inserm, en particulier par Benisti. Et si l'on creuse un peu, on voit que l'unité 675 y tient un certain rôle. De nos jours, dans ce pays, peut-on continuer à faire de la recherche en ignorant les penchants de Nicolas Sarkozy? En ignorant le lobbying du "Schtroumpf", syndicat de commissaires qui, si l'on en croit le canard enchaîné, regrettait qu' *"aucune action, [...] n'a été expérimentée à ce jour au-près des enfants qui présentent un comportement prédicteur (sic) de délinquance dès la crèche, la maternelle ou l'école primaire"*?

Sauf que là, on n'en est plus à la crèche, mais aux gènes...

Au-delà de la génomania et de sa récupération sécuritaire, voire d'une éventuelle sarkollaboration de chercheurs auxquels il serait possible de faire miroiter des budgets de recherche, et pour en revenir au fichage de données génétiques:

De deux choses l'une: soit la CNIL a donné son accord, et il y a un problème. Soit elle ne l'a pas donné, et il y a aussi un problème. En attendant, il va falloir qu'elle communique rapidement.

http://www.agoravox.fr/article.php3?id_article=24616

Témoignages d'un étudiant de l'IUT

Étant étudiant à l'IUT Reims, j'ai été témoin de cette pseudo-"étude" s'étant déroulé au sein de l'établissement, et cela malgré le dégoût et la suspicion profonde du corps enseignant devant se

résigner à "collaborer", pris de court, sous la houlette des consignes diffusées par la strate hiérarchique du rectorat à leur arrivée.

Ce qui devait être un TD de mathématiques s'est donc vu transformer avec crainte en fichage généralisé et massif dans une indifférence quasi-totale, sans grande contestation des étudiants présents, qui n'y voyaient qu'un simple amusement.

Deux, oui seulement deux, nous étions à refuser la participation à cette étude plus que contestable, et dont un simple survol du questionnaire aurait retourné plus d'une fois dans leurs tombes les maîtres penseurs de la dystopie (quoique Levin soit encore de ce monde), ou tout simple défenseur des libertés individuelles.

Après une tentative de prise de conscience envers nos camarades étudiants face à ce contexte très glauque, noir même, nous fûmes "boutés", quoique pacifiquement, à l'extérieur de la salle par les examinateurs, troublant le bon déroulement de l'étude par notre engagement.

Des bruits de couloirs ont tout de même fait écho de l'opposition de quelques profs, avertis par des collègues, ayant fait déchirer les fameux questionnaires à leurs étudiants en fin de matinée durant l'étude.

Pas d'obligation à répondre, mais présence obligatoire, y compris des opposants, et cela pour les 50 min de l'étude.... pour éviter logiquement toute propagation de fuite (enfin pour mon cas, l'enveloppe cachetée contenant les documents et outils, c'est à dire questionnaire massif et "coton-tige" de prise ADN, fut ouverte sans leur consentement, ne participant, l'interdiction d'avoir le questionnaire sous les yeux était normalement le mot d'ordre.... ma curiosité leur aura fait défaut).

Le test ADN était en revanche obligatoire pour les acceptants de l'étude, et effectué avec l'aide des examinateurs.

Une lettre de décharge, à signer et dater était aussi présente au début de l'étude.... mais les informations diluées par les examinateurs étaient floues, voire quasi-inexistantes, aucune divulgation ou consigne claires à se mettre sous la dent ("vous datez et signez, et vous commencez dans le silence point").

Extrait de mail reçu

J'ai appelé l'ORS champagne ardenne. 03 26 86 13 65

Ils m'ont confirmé qu'étude il y a eu, et conseillé de contacter l'Inserm, et plus exactement : U 669, contact Christine Hassler au 01 58 41 28 46. Ils ont confirmé aussi la participation de l'U 675 de Gorwood, présenté comme "psychiatre"... C'est joliment dit.... (en gros l'ORS confirme et se dépêche de renvoyer les gens vers l'Inserm. Je ne dois pas être le seul à les avoir appelé.)

Puis j'ai rappelé la cnil, (01 53 73 22 22) Mme Mandinaud (cmandinaud@cnil.fr) qui poursuit cette investigation avec sa hiérarchie. Elle me dit qu'effectivement il y a eu une déclaration, qu'effectivement elle a retrouvé une trace de l'U 675, et que le dossier avait été récemment descendu aux archives. Ils le remontent, et elle me recontacte à ce moment-là. Apparemment, la CNIL a bien donné son autorisation.



SOCIAL

Si les estimations provisoires de l'Insee se vérifient, l'évolution du chômage en Champagne-Ardenne (8,6 % de la population active) se rapproche des 8,3 % de la moyenne nationale. Au mois d'avril 2007, cette région comptait néanmoins 44.092 personnes (immédiatement disponibles) inscrites à la recherche d'un emploi durable à temps plein dans la région. Cela représente 8.336 chômeurs de moins sur un an. La décrue paraît marquée avec - 15,9 % en Champagne-Ardenne alors que la baisse moyenne nationale est de -10,9 %. La direction régionale du travail et de l'emploi note que *«la baisse substantielle de la demande d'emploi a profité à l'ensemble des publics rencontrant des difficultés d'insertion dans l'emploi»*. Le nombre de chômeurs longue durée a fléchi d'un quart en un an. Dans le même temps, le chômage des femmes reculait de 15,4 % et celui des jeunes de 13,9 %. En Picardie, la baisse se poursuit. Au 1er trimestre 2007, le taux de chômage restait à près de 9,4 % en Picardie, donc largement au-dessus de la moyenne nationale de 8,3 %. En revanche, sur les douze derniers mois, la Picardie *«bénéficie d'une baisse plus élevée qu'en France métropolitaine (-11,6 % contre - 10,9 %)*», observe la direction régionale du travail et de l'emploi. L'Oise étant le département qui contribue le plus à cette baisse (-13,8 %), alors que l'Aisne si situe à - 10,9 %. Le nombre de chômeurs longue durée décroît fortement (-22,9 %), notamment chez les jeunes hommes de l'Aisne (-32,1 %). En avril 2007, il y avait 71.348 Picards à la recherche d'un emploi dont 23.207 dans l'Aisne et 21.647 dans la Somme. Autre donnée préoccupante : les offres d'emploi déposées à l'ANPE ces douze derniers mois ont diminué de 1,6 % contre une hausse de 3,9 % au niveau national.

Fermeture d'entreprises, restructurations et licenciements

- Les jours de la **sucrierie de Guignicourt** sont comptés. La nouvelle a été annoncée en comité central d'entreprise, aux représentants du personnel réunis à Paris autour de François Laurent, directeur betteravier de Saint-Louis sucre. et ancien responsable du site en sursis. La fermeture de l'usine implantée en réalité à Condé-sur-Suippe interviendrait fin juin 2008, après la campagne. Cent deux salariés permanents sont concernés. Guignicourt fermera dans un an si le projet de réglementation européenne est confirmé en octobre prochain. *«Ce site a été choisi parce qu'il est entouré de deux gros concurrents, Cristal union et Téréos à Bazancourt et Origny»*. Un fonds a en effet été mis en place pour remodeler la filière. Il prévoit le paiement à 723 euros, chaque tonne de sucre abandonnée par les industriels. Cette manne permettra aussi de financer les mesures sociales que les fermetures déclencheront. La sucrierie de Condé/Guignicourt produit chaque année 180.000 tonnes de sucre.

- La quinzaine d'employés de **Bricomarché Etion** à Charleville a été reçue en entretien préalable, avant fermeture fin juin du magasin. Huit possibilités de reclassement ont été évoquées. Mais seuls un ou deux postes seraient localisés dans les Ardennes.

- Quelques semaines après l'épisode du référendum interne sur le rachat de 10,5 jours de RTT, qui permettait de pérenniser 250 à 300 emplois, un comité d'entreprise était convoqué au sein de l'unité carolomacérienne **Vistéon**. A l'ordre du jour de cette réunion : la présentation d'un projet de suppression de 114 emplois décidé il y a déjà quelques mois suite à la perte d'un volume d'affaires lié à la production de filtres à air pour l'ancien modèle Focus. L'accord de méthode qui encadrera ce plan en 2007 et 2008 a donc été officiellement lancé. Il concernera 22 mensuels en 2007 et 12 en 2008, 48 indirects en 2007 et 22 en 2008 ainsi que 10 directs horaires en 2008. Trente-cinq personnes se seraient déjà manifestées pour bénéficier de cette procédure. Selon le directeur, *«L'accord obtenu sur les RTT a permis d'asseoir l'usine dans le futur. Le carnet de commande*

garantit de l'emploi pour 700 à 800 personnes jusqu'en 2011». Rappelons que l'équipementier américain emploie actuellement un peu plus de 1.000 salariés plus un volant de 150 intérimaires sur le site de Montjoli.

- Un référendum chez **Delphi de Donchery** proposaient quatre options aux salariés : renoncer à la totalité de leurs 10 RTT avec un gel des salaires sur trois ans ; renoncer à une partie des RTT avec une compensation en heures supplémentaire ; revenir aux 35 heures hebdomadaires avec également suppression de RTT ou refuser carrément les trois premières propositions. C'est en fait cette dernière option, à savoir le refus total de toute concession, qui a été retenue par 69 % des votants - Delphi emploie à ce jour 460 salariés après en avoir compté environ 700 en 2001. S'il est d'ores et déjà acquis que deux marchés, Epsilon et Meriva, reviendront à Delphi, il semble que l'avenir du site de Donchery soit incertain. La CGT qui estime cependant *«que les 15 % du coût de fabrication sont envisageables avec la suppression récente de l'unité évaporateur aujourd'hui exportée en Pologne et au Mexique. Cela va permettre de supprimer les heures de nuit et les heures de travail de week-end. Il est également prévu de ramener à hauteur de 20 % les «indirects», à savoir le personnel non lié à la production (administration, logistique). Des reclassements ont déjà eu lieu. Mais quoi qu'il arrive, l'atelier A 3300 où sont fabriqués les climatiseurs pour l'Opel Astra, s'arrêtera en 2011»*. Pour parvenir à la réduction des coûts - condition sine qua non d'obtention du marché - les horaires de nuit et de week-end seront supprimés et la journée en 2X8 généralisée. En contrepartie, la direction donnera en 2007 et 2009 un coup de pouce à l'indice du coût de la vie, avec une compensation sur l'intéressement en 2008. Il n'en demeure pas moins que si Delphi-Donchery conserve désormais une visibilité industrielle jusqu'en 2011, il est aussi prévu que l'effectif qui est actuellement de 450 salariés n'échappera pas aux réajustements. Le personnel ne devrait pas dépasser 320 salariés en 2009. D'ici la fin de l'année, l'effectif de 390 a été arrêté aux termes de l'accord de méthode.

- La fermeture de la fonderie **Porcher à Revin** qui fabrique des baignoires en fonte est prévue pour le mois de juin. «Le rapport (de l'expert comptable) ne contredit pas les analyses de la direction. Le rapport de la direction parle de perte de chiffre d'affaires, mais ne dit pas que les commerciaux n'ont pas prospecté certains marchés». Le nombre de candidats à une éventuelle reprise de la fonderie s'élève à trois avec la société France Inox, du groupe japonais Toto et de la société Bouhyer, le groupe qui vient de racheter la fonderie Beroudiaux. Le plan social qui frappe la fonderie Porcher à Revin a été négocié lors d'un CCE. Les salariés recevront 2 500 euros par an et par année de présence (jusqu'à 20 ans), 2 700 euros par an pour 20 à 30 ans de présence, et 2 800 euros pour ceux qui ont plus de 30 ans de présence. Les salariés qui devront aller en céramique recevront une prime de 4 000 euros verront leur salaire de fonderie préservé s'il est plus élevé. Le PSE sera mis en œuvre dès que la Direction départementale du travail et de l'emploi aura procédé aux diverses vérifications prévues par le Code du travail. Début juin, France Inox faisait savoir qu'elle reprenait l'entreprise et les 58 salariés. L'accord prévoit une garantie pour les employés de Porcher en cas d'échec de la reprise. Le directeur financier du groupe American Standard, a en effet souligné qu'«une somme de deux millions d'euros sera bloquée pour une période de deux ans. Cette somme permettrait, en cas d'accident de parcours, de garantir aux salariés des indemnités similaires au plan social de l'emploi».

- Le tribunal de commerce de Charleville-Mézières a autorisé une procédure de redressement judiciaire de la **société Roumy Auto Location** à la date du 21 février dernier. La réorganisation engagée a entraîné la suppression de dix postes en licenciement économique. La société Roumy Auto Location se compose de quatre agences de location de véhicules - franchisées par une grande enseigne internationale - basées à Charleville-Mézières, Sedan, Châlons-en-Champagne et Reims. Elle employait jusqu'à présent une quarantaine de personnes. Parmi les licenciés, un directeur commercial, un préparateur, des convoyeurs (chauffeurs), des employés administratifs. Un seul des dix jusqu'à présent a pu retrouver du travail. Les licenciements sont effectifs depuis le 16 avril. La période d'observation du redressement judiciaire a été prolongée jusqu'à la fin du mois d'août.

- Une réunion du comité d'entreprise de **Lenoir et Mernier** s'est tenue début juin, au cours de laquelle la direction a présenté le projet visant à assurer la poursuite de l'activité.

Ce projet comporte une réorganisation des postes de travail conduisant au licenciement de huit salariés dans l'entreprise Lenoir et Mernier et de neuf salariés dans sa filiale FAV-LCAB.

- La **fonderie Rollinger de Novion-sur-Meuse** a été mise en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Charleville. La société employait 34 salariés. La cessation d'activité a été fixée au 22 juin. Elle était spécialisée dans les pièces de quincaillerie. Le chiffre d'affaires était de 1,9 M€ en 2005, pour un résultat de 122.000 €. Novion-sur-Meuse faisant partie du bassin d'emploi de Charleville-Mézières, les personnels licenciés pourront éventuellement intégrer le Contrat de transition professionnelle.

- Le tribunal de commerce de Reims a autorisé la reprise de l'entreprise **Jean-et-Chaumont de Tinqueux** par la SA Socorfi. 65 emplois sur 110 seront maintenus.

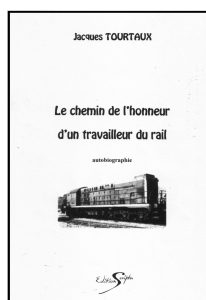
- A près de 80 %, les salariés de **Chausson Outillage**, fabricant d'outils d'emboutissage et de découpe pour l'automobile, ont rejeté à nouveau l'offre du groupe Indien Neel Metal product Ltd de reprendre l'entreprise. Le groupe indien propose de garder 80 salariés sur les 181 que compte l'entreprise et s'engage «éventuellement» à maintenir les salaires. L'«éventuellement» était de trop : «Il a déclaré qu'il comptait, comme la loi lui permet de le faire, renégocier tous les accords. Ce qui veut dire qu'il peut remettre en cause tous nos acquis. Il n'aura peut-être pas en face de lui la même force syndicale qu'aujourd'hui. Nous ne pouvons laisser les copains se débrouiller seuls». Le tribunal de commerce a rejeté l'offre de Neel Metal product Ltd et a permis la continuation de l'activité jusqu'au 31 mai. Les salariés ont présenté un projet devant le sous-préfet, le président du conseil général, le maire et tous les organismes compétents. L'idée est d'obtenir un congé de conversion semblable à ce qui s'est fait pour l'entreprise ardennaise Thomé Génot avec 10.000 euros à l'entrée, 10.000 euros à mi-chemin pour ceux qui jouent le jeu et une prime de 5.000 euros à la fin. «L'objectif, c'est zéro salarié à l'ANPE dans un an». Les salariés de Chausson Outillage sont déçus. Une délégation était en effet à l'inspection du travail dans le cadre des discussions sur le futur plan social qui va toucher les 181 salariés de l'entreprise. «Nos propositions n'ont pas été retenues. On nous parle de mesure à 56 ans dans le cadre du FNE et surtout on rejette totalement notre demande de congés de conversion». Après quelques actions dans les rues de Reims, les salariés ont décidé, à plus de 85 %, d'occuper l'usine.

Le chemin de l'honneur d'un travailleur du rail

Jacques Tourtaux, Editions Scrypta, 2007, 192 p, 18 € (hors port)

Après son livre «Guerre d'Algérie souvenirs d'un appelé anticolonialiste» chez le même éditeur, Jacques, le préposé au calage au triage de Bétheny a repris sa plume pour nous décrire son parcours professionnel de Rethel à Revin, de Reims à Amagne-Lucquy. Il y décrit les conditions de vie très dures des manœuvriers de la SNCF des années 60 à la fin du 20^{ème} siècle. Il nous raconte aussi son engagement à la CGT, les luttes contre les brimades et les sanctions vécues dans son environnement professionnel. A lire absolument

Comme ce livre est édité à compte d'auteur, il est difficile de le trouver en librairie. Vous pouvez le trouver en contactant l'auteur au 03 26 40 62 15 ou jacques.tourtaux@orange.fr



Grèves et arrêts de travail

- Plusieurs dizaines de salariés de la **Fnac de Reims** ont fait grève pour «dénoncer un plan social visant la suppression de 433 emplois en France alors que le chiffre d'affaires de la Fnac a progressé de plus de 4 %». «Refusant le gel des salaires, la méritocratie factice que veut mettre en place la direction», les grévistes ont exigé «le maintien de tous les emplois et 250 € d'augmentation». Ils ont par ailleurs dénoncé «les pressions faites depuis quelques jours par la direction sur le personnel pour qu'il ne fasse pas grève».

- Un conflit à la **SNCF** régionale porte sur une réorganisation des roulements. «Avec l'arrivée du TGV, nous subissons déjà une perte de charge sur le fret. Mais là où ça chauffe, c'est sur les nouveaux trains de la Vallée de la Marne. Un tiers irait aux Parisiens. Si on considère que c'est parce le conseil régional d'Ile de France impose ses conducteurs, qu'on en fasse autant. Chacun ses trains». Le dépôt de Châlons compte 149

«roulants». Celui de Reims en compte 38. 90 agents ont déjà été «perdus» sur Châlons ces dix dernières années. Selon la direction, «la charge globale est plutôt à la hausse avec la création d'une vingtaine d'emplois. Le TGV Est induit en effet onze jours de travail supplémentaires qui représentent vingt emplois de conducteurs». Au bout de 12 jours, les agents de conduite ont repris le travail sans rien obtenir.

- Parce qu'ils attendent l'intégralité de leur salaire, une partie des employés, assistants funéraires, marbriers de l'entreprise de **Pompes funèbres Victoria à Châlons-en-Champagne**, ont débuté une grève : «Elle durera jusqu'à ce que nos salaires soient versés» avance ce personnel. Le conflit semble latent depuis plusieurs mois entre le patron de l'entreprise André Meyer et ces employés. Pour celui-là à qui il manque la moitié de son salaire net du mois d'avril, soit cinq cents euros

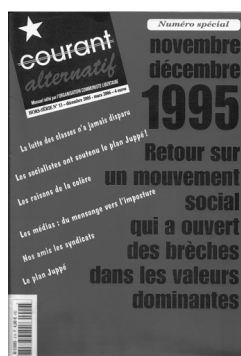
Suites conflits et licenciements

Les anciens de **Thomé-Génot** ne décollèrent pas. Ils ont appris qu'un des leurs est convoqué devant le tribunal correctionnel de Charleville-Mézières le 9 mai prochain. Cet Ardennais qui a participé aux manifestations à la fin de l'année dernière est soupçonné d'avoir dégradé le système de vidéo surveillance, les câbles électriques et les grilles d'enceinte de la préfecture en jetant des pneus dessus. Le préjudice s'élèverait à 25.000 euros. «En décembre, on nous avait promis qu'il n'y aurait pas de suites aux dégradations si tout rentrait dans l'ordre et qu'on ne perturbait pas la venue du ministre de l'Intérieur. Nous, on a tenu parole». «C'est la consigne du ministère depuis des années. Toute dégradation intervenue au cours d'une manifestation fait l'objet d'une dénonciation de notre part. Puis, la plainte déposée émanant à la fois du conseil général et de la préfecture - nous utilisons un bâtiment conjoint -, je ne vois pas comment j'au-

rais pu prendre seul la décision de la retirer», déclare le directeur de cabinet de la Préfecture des Ardennes. Cette convocation provoque de vives réactions chez «les mecs de devant», ceux qui sont restés en première ligne des semaines durant et qui appellent encore une fois à la mobilisation devant la préfecture, le 4 mai, à 13 h 30, et devant le palais de justice, le 9 mai, au moment de l'audience à 13 h 30. «Qu'ils s'en prennent à tous ou à personne !». Ils étaient une cinquantaine d'anciens salariés de l'usine Thomé-Génot de Nouzonville regroupés devant la préfecture le 4 mai, venus protester contre les poursuites judiciaires engagées à l'encontre d'un des leurs. Deux manifestants ont été reçus en préfecture en présence d'un responsable du conseil général, pour discuter d'un éventuel retrait de la plainte, sans succès.

Lors du procès, le procureur a déclaré :

«On peut tous comprendre le désarroi, la détresse et l'exaspération des salariés de Thomé-Génot face à des patrons voyous à l'encontre desquels une instruction est en cours, mais il faut aussi faire comprendre que tout ne peut être permis. (...) Il y a des choses qui s'inscrivaient dans un contexte douloureux et nous avons fait preuve de souplesse, mais ce 6 novembre, les bornes ont été largement dépassées». Au terme d'une heure de débats, le tribunal de Charleville a estimé que si le mouvement social était légitime, interdire ses débordements n'est tout autant. Il a condamné l'ouvrier nouzonnois à quatre mois de prison avec sursis. La peine encourue était de deux ans de prison ferme et 30.000 € d'amende. La préfecture et le conseil général ne s'étant pas constitués partie civile, il n'aura pas à rembourser le montant du préjudice qui n'était plus que de 16 000 €.



CHARITY BUSSINESS II : LE RETOUR

Tous les ans depuis maintenant quelques années au mois de mai se déroule la quinzaine du Commerce Équitable. Depuis maintenant cinq ans cela se traduit dans notre ville par l'organisation d'un «village équitable». L'édition de cette kermesse baba cool à été particulièrement importante cette année car la volonté de ses organisateurs était de «transformer une démarche minoritaire en un véritable marché de la solidarité», de plus la tenue du premier salon international des Solidarités au mois de juin à Paris est l'occasion de prolonger cette dynamique.

Ainsi cette année, le village solidaire, organisé, par les élèves de la Reims Management School, (un moyen ingénieux pour eux de diversifier leur CV), désirait appuyé ses interventions sur la finance et le tourisme solidaire (!). Pour cela il disposait pendant une semaine du Parc de la patte d'Oie, où chalets, «marques équitables» et marchands de colliers solidaires ont pu s'épancher pendant une semaine. Cependant lors de cette semaine il ne s'agissait pas d'interroger les points positifs et négatifs du «Fair Trade» ou bien de questionner les modes de consommation mais plutôt de célébrer joyeusement cette quinzaine. Entendons nous bien notre propos n'est pas d'afficher un hautain mépris vers les gens qui se questionnant sur leurs consommation mais plutôt d'établir un bilan critique de cette solution soi disant miracle.

Pour comprendre qu'il n'y a pas et qu'il ne peut pas y avoir de commerce équitable il faut d'abord comprendre quelles sont les origines, son fonctionnement de ces principes et ces principaux organisateurs. Ensuite quelques exemples simples suffisent à ruiner facilement les arguments apportés par les défenseurs du commerce équitable qui affirment qu'en consommant mieux ici on vit mieux la bas, enfin et c'est à notre avis le point principal c'est l'idéologie qui est sous tendue par le commerce équitable elle sert non seulement à se donner bonne conscience mais est surtout très utile au capitalisme pour poursuivre son cours et ne rien changer à son monde.

AUX ORIGINES DU COMMERCE EQUITABLE : LA CHARITE CHRETIENNE...

Si l'on admet comme définition que le commerce équitable est un ensemble de réseaux de distribution de produits de consommations du Tiers Monde qui obéit à des règles considérées comme pouvant améliorer, durablement ou pas, la situation des producteurs qui y adhèrent, les origines du commerce sont à trouver dans les mouvements citoyens anglosaxons des les années quarante et cinquante avec par exemple l'organisation anglaise OXFAM, aujourd'hui véritable multinationale de l'humanitaire. En France ce sont les catholiques qui vont importer ce principe et c'est l'inévitable Abbé Pierre qui va en 1970-1971 par les créations de comités de jumelage avec le Bangladesh être à l'origine d'Artisans du Monde.

Si pendant une vingtaine d'années ces types de relations commerciales sont restées confidentielles, depuis dix ans on assiste à une explosion du marché même il ne représente seulement qu'1% environ des achats en France (alors qu'il représente 47% du marché des bananes en Suisse et 5,5% du marché du café au Royaume Uni), c'est plus au niveau de ses structures que l'évolution est palpable. Ainsi en 2001 les quatre «labelliseurs» (Fair Label Organisations, IFAT, EFTA, NEWS) ont débattu pour établir des conventions communes, en 2002 le commerce équitable a fait son apparition dans les rayons des grandes surfaces, en 2004 c'est une grande partie du réseau de distribution (comme Méo pour le café) s'est professionnalisée, enfin en 2006 par l'intermédiaire de sa marque AGIR le groupe Promodès (premier employeur en France après La Poste), et ses magasins Carrefour ont intégré dans leur distribution leur propre marque équitable. Pourtant les labels ne sont absolument garanties par exemple l'autorité qui délivre la certification Max Havelaar n'est pas un organisme indépendant il appartient à 100% à Max Havelaar c'est comme si un candidat au permis de conduire s'attribuait lui même le permis. Et ce n'est ici qu'une des nombreuses contradictions qui traversent le commerce équitable...

IL N'Y A PAS DE CAPITALISME EQUITABLE

D'abord quelle équité peut il y avoir entre un producteur local en Colombie et un consommateur en Europe, et si une juste rétribution du producteur est assurée qu'en est il du reste de la filière, de la caissière de supermarché par exemple. Le commerce équitable ne résoud aucun problème, le problème de la faim n'est

pas un problème de production (la planète possède assez de capacité pour nourrir 12 milliards d'individus, c'est la gestion des ressources agricoles qui pose problèmes), au contraire elle les aggrave, les producteurs du Tiers Monde doivent ainsi sacrifier leurs cultures vivrières (culture assurant l'autonomie alimentaire de lui même et de sa famille) pour une monoculture de rapport destinée à l'exportation et qui épuise ses sols (comme par exemple le soja au Brésil) et les nappes phréatiques résultat au mieux le cultivateur reçoit tout juste assez d'argent pour s'acheter la nourriture qu'il produisait avant au pire il crève de faim juste à coté du champ de café équitable pour bobo du Nord.

Le commerce équitable est également une catastrophe écologique il multiplie les importations et en élude l'essentiel relocaliser l'économie. Quand on mange un fruit tropical équitable on mange également du kérosène... , celui consommé lors du transport de sa banane, comme celui ci n'est pas taxé, le coût de l'impact écologique du transport n'est pas pris en compte dans son achat il favorise également l'appauvrissement de la biodiversité.

LE COMMERCE ÉQUITABLE : L'IDÉOLOGIE DE LA SOUMISSION

Les «labels» cautionnent la grande distribution, en acceptant le référencement des ses produits dans les supermarchés, le commerce équitable offre un ravalement de façade inespéré a ces temples de la consommation Auchan en a ainsi fait un argument publicitaire, pire en Suisse le café distribué dans les Mac Donald's est labellisés Max Havelaar !!! Le consommateur peut en toute bonne conscience donc prendre sa voiture se rendre dans un supermarché avoir accès à 120 000 références pas du tout équitable mais sauver son âme en achetant deux plaquettes de chocolats et un paquet de café. Quand on jette un coup d'oeil aux partenaires de Max Havelaar c'est édifiant Nestlé, Accor, Starbucks et même Dagrís un producteur d'OGM encore plus fort Chiquita distribue en Suisse des bananes équitable. Chiquita est le nouveau nom de la United Fruit Company entreprise nord américaine qui en sus d'avoir empoisonné les paysans s'est rendue complice de toutes les crapuleries de la CIA en Amérique latine.

Le commerce équitable est une forme de néocolonialisme les bénévoles ou les jeunes cadres dynamiques qui bossent pour ses boîtes sont la version contemporaine des missionnaires. Le commerce équitable apporte une caution morale au pillage des ressources naturelles des pays du Sud. Pour aider les opprimés du monde entier il ne faut pas les faire entrer dans notre culture de mort incarnée par le commerce. Par exemple les mexicains d'Oaxaca n'avaient absolument pas besoin

qu'on leur achète du café mais plutôt de l'expression d'une solidarité politique et d'actions collective et démonstrative, mais cela est bien évidemment tout cela est bien moins confortable que de coller des pastilles vertes des emballages.

En faisant passer dans leurs discours le primat de l'économie et du réalisme, les promoteurs du commerce équitable participe de l'idéologie dominante en faisant passer dans nos échelles de valeurs les lois de l'économie avant la solidarité, ils nourrissent ainsi un système qui se renforce de toutes les fausses contestations en légitimant le primat de l'économie. C'est le retour à la case départ.

La question mériterait de plus amples analyses, cependant cette rapide digression permettra de saisir les processus désormais à l'oeuvre dans notre société. Comme celle ci est de moins en moins supportable il faut trouver des dérivatifs le commerce équitable c'est un peu comme les antidépresseurs. A plus grande échelle le «fair trade» va permettre au capitalisme de se créer un nouveau marché et donc de nouveaux profits en développant de nouvelles niches il en est de même pour les éoliennes et les bio carburant, dans cet éco-capitalisme qui se prépare il ne s'agit de supprimer les nuisances mais de les gérer.

Il n'y a pas de capitalisme équitable, et lutter contre ce monde ce n'est pas facile, mais il faut choisir se reposer ou être libre.

“Laissons-les grandir ici !”

Extraits de la déclaration liminaire de RESF lue au ministre Hortefeux lors de la rencontre du 18 juin



démocratie dans la société civile, d'autres majorités ponctuelles.

(.)Aussi avons-nous la faiblesse de penser que cette idée est majoritaire dans la population. Elle est de plus totalement légitime.

Il nous faut également dénoncer l'intitulé même de votre ministère de “immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement”

Immigration ET identité nationale c'est forcément voir l'immigration comme un danger, une menace. C'est la stigmatiser avec les risques de dérapages et de divisions que cela entraîne fatalement.

(.) D'ailleurs et pour ces raisons, certains de nos collectifs étaient plus que réticents à l'idée de cette rencontre. Aussi nous retrouvons-nous totalement dans la déclaration commune à de nombreuses associations dont nous vous remettons une copie.

La politique du chiffre avec des quotas réaffirmés par vous-même, le refus de prendre en compte la réalité des jeunes scolarisés, trop souvent les expulsions... ont des conséquences humaines désastreuses... et les solutions réaffirmées, que nous résumerons par le slogan “ces jeunes et leur famille n'ont pas vocation à rester en France.”, ne sont ni acceptables, ni applicables.

Nous voulons aussi témoigner de la déstabilisation de ces jeunes mais au-delà déstabilisation de leur famille, de tous les membres des établissements scolaires, de notre société même(...)

Nous sommes donc venus réaffirmer nos revendications qui nous déclinent sous forme de slogans désormais très populaires : “pas de chaise vide à la rentrée!”, “laissons-les grandir ici!”...

Cela passe par la régularisation de tous les jeunes majeurs scolarisés ; la régularisation des parents d'enfants scolarisés; le retour des familles, des pères et des mères ou des jeunes majeurs expulsés ; le droit de vivre en famille faisant partie de la convention internationale des droits de l'Homme comme de celle des droits de l'enfant, la levée des obstacles au regroupement familial et, bien sûr, opposition à l'instauration d'obstacles supplémentaires ; l'abandon des poursuites contre les militants dont le seul délit est la solidarité avec les jeunes et les familles sans papiers.

Le débat démocratique ne peut se déplacer sur le terrain judiciaire, il ne peut être envisageable que l'action citoyenne soit de plus en plus pénalisée ; l'arrêt des rafles et des interpellations au faciès.

Ce dossier n'a que trop traîné, nous attendons des décisions et des actes pour en sortir par le haut d'un point de vue humain et éthique. Cette période post-électorale est idéale pour des mesures audacieuses qui seraient tout à l'honneur de notre République. En l'attente nous ne transigerons pas au sujet de ces exigences, nous demeurerons en opposition résolue et ininterrompue à cette politique et constatons même une amplification de la résistance à ces mesures.

La vigilance s'impose

Sur Reims, de nouvelles familles ont reçu un refus du statut de réfugié. Cela signifie une Obligation de Quitter le Territoire Français. Ces familles, ainsi que d'autres, dont la demande de régularisation n'a pas encore été étudiée, risquent de se retrouver en rétention administrative (32 jours maximum) suivie d'une reconduite à la frontière. En cette période de vacances, soyons très vigilants. Vous pouvez contacter RESF Reims au 06 64 41 57 67 ou au 06 76 36 52 11 ou écrivant à resf51@club-internet.fr.

Sinon, consultez régulièrement le site: <http://resf.reims.free.fr>

UN DIMANCHE SOIR LOIN DU FOUQUET'S ...

Il est environ 19h30, ce dimanche 6 mai 2007, je suis passager d'une voiture allant vers Paris. Le ton des voix émanant de l'autoradio, - *«soirée spécialement consacrée, sur notre chaîne, au deuxième tour des élections présidentielles»* - n'annonce rien qui vaille et le chauffeur qui vient de me dire avoir voté Sarko se réjouit. Je bous. Je me dis que ce n'est pas possible que les Français soient si étranges et si peu constants. N'ont-ils pas voté, il y a peu contre une constitution européenne trop à droite selon eux ? Ça sent le Sarko qui passe, ça pue, y aura-t-il du monde à la Bastille ? Il n'est pas encore vingt heures, tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir. Je suis allé voter ce matin, pour la première fois pour le PS, ça fait mal au bide. Mon portable sonne, une amie me dit qu'à Reims, quartier Croix-Rouge, ça bouge déjà, elle me rappellera plus tard. Sur la Nationale 2, les voitures s'en foutent. Rue Solferino, les sociaux veulent y croire.

Nous arrivons sur la capitale lorsque l'annonce officielle est faite, qu'il est vingt heures, qu'il est temps de s'habituer au pire.

Il est temps de descendre de voiture, l'ambiance y devient électrique. Le sarkoziste qui a eu la gentillesse de me conduire me laisse à Pantin où règne le calme. Tout le monde doit être devant son hublot. Métro direction Bastille. Dans le wagon d'à côté, douze flics viennent de monter et, à leur visages crispés, on se dit qu'ils ne sont pas là pour une promenade et je suis bien content d'être dans l'autre voiture. Bastille, tout le monde descend, les flics, des gens et moi qui trace ma route, je veux sortir de la station avant tout contrôle à la con qui m'en empêcherait. Rue Solferino, les sociaux sont contents quand même.

Vite, de l'air ! Pas de chance. L'air que Sarko nous vendra bientôt à prix fort est déjà vicié, lacrymogénisé ! Ca gueule déjà de partout. A peine à l'air libre, on voudrait déjà s'enterrer, c'est la guerre et il n'est pas neuf heures !

Autour du génie juché sur sa colonne, ça court déjà dans tous les sens. Par télé-

phone, mon amie rémoise m'annonce que ça crame un peu, que les flics sont déjà là, je cite.

Je tente de faire rapidement le point. Combien y-a-t-il de manifestants ? Je cherche des drapeaux, c'est toujours utile pour voir qui est là, retrouver des amis. Des drapeaux, il y en a un ou deux. Noirs. C'est tout. S'il y a mille à mille cinq cents personnes, c'est tout. Ce n'est même pas sûr. Côté forces de l'ordre, il y a du monde ! CRS, gardes mobiles, gendarmes, policiers ! Toute la famille poulaga et militaire réunie, la troupe est là et semble bien contente de l'être. Ca matraque, mais pas trop. En revanche ça gaze ! Le camion anti-émeute balance sa flotte astringente, c'est le bordel ! Demain, dans Libé, on lira que pas moins de quatre-vingt-une compagnies étaient mobilisées, soient trois mille personnels ! En gros, pour résumer, le rapport était de deux flics pour un manifestant.

La place est enfoncée par les CRS qui se concentrent près de l'Opéra Bastille, acculant des dizaines de manifestants, dont je suis, contre les marches du bâtiment et contre les baies vitrées qui, c'est étrange, ne tombent pas, au contraire des grenades. La foule compacte et quelque peu craintive de la situation glisse le long des murs vers la rue de Charenton. Les slogans sont encore les seules réponses aux flics qui ont déjà ramassé tout le monde. De temps en temps, une canette s'écrase quelque part, c'est encore tout. Les manifestants semblent vouloir éviter l'affrontement, pas les flics.

Sous la pression et une charge, la rue de Charenton devient la seule issue, nous nous y engouffrons, les CRS aux trousses. Deux voitures sont mises en barrières, elles brûleront plus tard, dans une heure environ. A cet instant, elles ont juste été changées de place. Les deux extrémités de la rue de Charenton sont fermées. Une ou deux vitrines tombent, c'était inévitable mais ça ne dégénère pas. Les scooters et vélos garés le long du trottoir ne seront renversés que dans quelques minutes lorsque les flics

remonteront la rue en marche arrière après nous avoir chargé mollement. En attendant, on discute. Que devons-nous faire ? Tout détruire ? Faire un sit-in ? Charger ? Chanter ? Les idées fusent mais nous restons coincés. Il ne doit pas être loin de 21 h 30. Les flics ne chargent plus, ils veillent. C'est que sur place, ils ne s'en sortent pas !

Il faut imaginer la Bastille avec sa colonne, autour d'elle, des flics, autour d'eux, des manifestants et autour de ces derniers, encore des flics ! Une drôle de situation ! Tout le monde cerne tout le monde et les vitrines restent debout. Mais que font les casseurs ? Je me dis alors que les journaux auront du mal, cette fois, et si ça continue comme ça à faire croire à leur présence.

Le mot d'ordre devient alors : tenons la Bastille, avec le moins de violence possible. Mais les esprits s'échauffent. Des pavés, posés non loin, comme bien souvent, sûrement à cause du hasard des travaux de la ville, commencent à voler. Les slogans deviennent de plus en plus hargneux. Des jeunes arborant des autocollants MJS arrivent, ils se font un peu charrier. Y a plus de Champagne à Solfé ? Ah, les MJS, on ne vous voit jamais d'habitude ! Tout cela avec amusement et dans la bonne humeur.

Soudain, une rumeur dit qu'une centaine de libertaires seraient en train de se faire lyncher Rue de La Roquette, que ça chaufferait sérieux ; qu'à Gambetta c'est le chaos ; qu'à Gare de Lyon idem. Ces nouvelles, vraies ou fausses redonnent du baume au cœur de La Bastille. On charge vers La Roquette, on doit être une centaine à peine, on n'atteindra pas la rue. Qui étaient ces libertaires, existaient-ils, je ne le sais pas toujours aujourd'hui.

Un moment de flottement suit. Les journalistes qui, pour une fois, sont du côté des manifestants et pour certains, l'affichent en profitant pour interviewer. Il y a une journaliste californienne, une italienne, un écossais une indépendante travaillant pour Ségolène Royale, etc.

Les manifestants dispersés autour de la place se réunissent, ce qui signifie que les forces de l'ordre ont relâché la pression, sans doute à dessein. Le mot d'ordre est alors d'aller à La République, on a perdu La Bastille.

Évidemment, c'est sous une escorte mieux que présidentielle que le groupe de trois à quatre cents personnes descend vers La République. Avec des battements, avec une ou deux charges molles.

A République, il y a un char d'assaut! C'est un ballon de baudruche des révolutionnaires pacifistes. Enorme, le tank! On se regroupe derrière et, mains en l'air, nous avançons, les flics n'osent plus charger, des manifestants nous rejoignent et le cortège gonfle.

Un sit-in, des chants, les flics à deux pas de nous font la gueule. Aux balcons, des spectateurs. Peu semblent ravis du tapage. Il ne doit pas être loin de minuit mais je ne sais plus trop et je ne regarde plus ma montre.

Nous sommes délogés, une fois de plus et nous continuons à ne pas provoquer, à ne pas chercher la confrontation. Le

cortège repart mais les flics s'énervent et c'est à nouveau la panique et le tank a disparu! Ensuite c'est une fuite vers la Rue du Temple, le cortège se divise en plusieurs groupes, certains violents et voulant de plus en plus en découdre, d'autres de plus en plus fatigués. Sur le trajet, des vitrines tombent encore, très sporadiquement. La poursuite des manifestants se terminera, vers deux heures du matin, au pied de l'Hôtel de Ville.

Enfin, pas tout à fait. Alors qu'à trois heures du matin, je repassais, seul, place de La République, un groupe d'une dizaine était assis au pied de la statue et chantait. Je poursuivais ma route après leur avoir demandé si des rendez-vous étaient prévus pour les jours suivants, ce qu'ils ne savaient pas plus que moi, lorsque j'entendis un bruit. J'étais à deux cent mètres environ lorsque je les ai vus se faire embarquer dans des cars de CRS, sans ménagement aucun. Ils ne faisaient rien d'autre que chanter.

Voilà un dimanche soir bien triste. Non seulement Sarko était passé, non seulement Ségo faisait celle qui avait gagné

mais aucun parti de gauche n'avait pris la peine de se déplacer de façon visible. Se cachant derrière les mots de démocratie, d'élections, de peuple s'étant exprimé et de politiquement correcte ils allaient même, dans les jours suivants, lancer aux délinquants, aux casseurs, pour reprendre leurs termes, des appels au calme! Pas un mot sur les violences policières! Pas un mot au sujet des peines de prison ferme des manifestants dont certains sont sans aucun doute innocents! Pas un mot pour ces étudiants qui n'iront en prison qu'après avoir passé leurs examens! Rien de nouveau sous le soleil.

Depuis, l'université de Tolbiac a voté la grève et le blocage! De nombreuses grèves, débutées avant les élections se poursuivent! Les luttes restent les mêmes partout. Sarko va s'attaquer au droit de grève, au code du travail, privatiser nos facultés (sous couvert d'autonomie), notre sécurité sociale, notre école, etc. Nous sommes prévenus. En attendant, il était au Fouquet's...

André Orphal

CAMPING LIBERTAIRE du 21 juillet au 31 juillet 07

Pour la quatrième année, l'OCL et l'OLS organisent un camping commun ouvert à toutes et tous. Beaucoup de personnes qui y participent n'appartiennent à aucune des deux organisations. L'idée est de profiter de la période estivale pour discuter de thèmes - voir le programme - sur lesquels nous avons trop peu le temps de nous arrêter lors de notre militantisme quotidien.

Il ne s'agit pas pour autant d'une université d'été où on viendrait écouter la bonne parole ou faire des cours de rattrapage. Nous souhaitons plutôt offrir un espace de dialogue, de rencontre, d'échanges formels comme informels.

Un débat se tient chaque soir. Les journées offrent de vastes temps libres que chacun occupe à sa guise. En fonction des envies, des débats non prévus au programme peuvent être organisés, proposés à l'improvisé ou poursuivre des questions qui se seraient posées durant les discussions précédentes. La vidéothèque, la librairie et table de presse marchent à tout moment. Ce fonctionnement laisse aussi place à toutes personnes qui

souhaiteraient faire partager une expérience, présenter une lutte particulière... Ce camping est donc pour toutes ces raisons ouvert à toutes et tous.

LES DEBATS se déroulent quotidiennement, à la «fraîche», vers 20h30, après le repas du soir. Leur structure n'est pas figée. Des propositions peuvent être faites. Le reste de la journée permet d'insérer d'autres temps de discussions.

Samedi 21 juillet : Pot d'accueil

Dimanche 22 juillet : L'année politique

Lundi 23 juillet : L'année sociale

Mardi 24 juillet : Le jeu

Mercredi 25 juillet : L'explosion (Le film L'Explosion est retourné à Chooz, dans les Ardennes, 25 ans après que s'y soit déroulée une virulente opposition à la construction de la centrale nucléaire).

Jeudi 26 juillet : Lutte de libération nationale

Vendredi 27 juillet : Révolutionnaire aujourd'hui

Samedi 28 juillet : La prostitution

Dimanche 29 juillet : Les luttes de classes au Moyen-Orient

Lundi 30 juillet : Les luttes de l'immigration

Organisation matérielle du camping

Nous sommes accueilli.e.s dans une ferme en activité dont les exploitant.e.s mettent à notre disposition un local comprenant un coin cuisine, une salle de repas, une pièce pour les débats, des sanitaires (douches, lavabos, WC) et des terrains pour le camping à Esplas de Sérou. Prévenir de votre arrivée. On peut aller vous chercher à Foix.

Téléphone sur place : 05 61 65 80 16

Les prix, les tarifs

Ils comprennent les trois repas et les frais du camping et sont établis en fonction des revenus par souci égalitaire. Le séjour est gratuit pour les bébés mais un tarif de 5 euros par jour est demandé pour les enfants.

Tarifs journaliers selon les revenus mensuels de 5 à 20 €

Le Chat Noir c/o Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

téléphone : 03 26 40 27 08
Messagerie : lechatnoir@club-internet.fr

<http://journal-lechatnoir.site.voila.fr>

<http://ocl libertaire.free.fr>



Qui sommes-nous ?

Nous nous définissons comme communistes-libertaires parce que:

- ✳ Nous rejetons tous les systèmes économiques, toutes les institutions politiques étatiques ou privées qui se fondent sur l'exploitation de l'Homme par l'Homme, sur l'autorité et la hiérarchie.
- ✳ Nous avons toujours lutté, à la fois contre toutes les formes du Capitalisme d'Etat qui se dissimulent ou se dissimulent encore sous les noms de Marxisme-Léninisme, Bolchevisme, Stalinisme, etc. et contre les capitalismes libéraux avec leur cortège de gaspillage et de consommation effrénée. Il s'agit pour nous des deux revers de la même médaille.
- ✳ Nous considérons que, partout dans le monde, les inégalités sociales, la loi du profit et du plus fort conduisent à une société de plus en plus déséquilibrée, polluée, inhumaine et sont directement responsables du racisme, du crétinisme passif, des corruptions financières et politiques.
- ✳ Nous sommes pour l'auto-organisation des travailleurs, des habitants, des consommateurs dans les formes qu'il leur convient de se donner, pourvu qu'elles ne reproduisent pas, comme les mafias politiques de Droite comme de Gauche ou les bureaucraties syndicales, les tares que nous dénonçons plus haut.
- ✳ Nous sommes pour une Démocratie Directe qui correspondrait aux besoins authentiques des individus, sans distinction de sexe ou de nationalité et non plus au profits des marchands et des publicitaires, des bureaucrates et des notables.
- ✳ Nous n'appelons personne à nous "suivre" aveuglément et ne recherchons aucun pouvoir nous-mêmes, mais souhaitons œuvrer avec tous ceux et toutes celles qui veulent changer radicalement la société en prenant dès aujourd'hui leur destinée en main.

INVITATION

Le Chat noir vous intéresse, vous désirez participer à sa mise en œuvre, **PLUSIEURS SOLUTIONS :**

ÉMETTEZ des critiques et des propositions concrètes en nous **rencontrant au 51 rue Landouzy à Reims** ou en nous écrivant au Chat Noir

Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

AUTREMENT, envoyez nous vos articles sur les thèmes qui vous tiennent à cœur, billets d'Humeurs et d'Humour à l'adresse précédente ou par e-mail : **lechatnoir@club-internet.fr**

OU ENCORE : même si vous ne pouvez répondre aux premières propositions ci-dessus, tout est encore possible ! Vous lisez la presse locale, régionale, il vous suffira de sélectionner et de classer par thème les articles qui vous intéressent. Faites nous les parvenir avec quelques annotations et réactions. Énormément de choses nous échappent, c'est pourquoi ces propositions peuvent nous permettre de combler une part de la contre information que les média distillent autour de nous et de vous offrir un espace d'expression selon vos moyens et degré de participation.



**Retrouvez le Chat
Noir tous les lundis
de 19 h à 20 h**

sur Primitive ,

**92,4 MHz, à Reims
ainsi que sur**

**l'Eko à Montpellier
et Canal Sud à Toulouse**

**et les mercredis,
de 16 h à 20 h,**

**au 51 rue Landouzy,
Reims**